

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASNAN

DU 12 avril 2018

L'an 2018, le 12 avril, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Christine Favier, Maire.

## Présents :

Christine Favier (Maire), Jacques Pineau, J.Michel Doux, Anne Irwin, Faustino Zanfoni,

Excusé : J.Noël Guéneau donne pouvoir à Mme IRWIN Anne et Patrick RIOLINO donne pouvoir à Jacques PINEAU

Absent : Nikola Mitic et Marlène Guenot

Secrétaire de réunion : Anne IRWIN

## **Séance ouverte à 9h :**

### **Ordre du jour :**

- Projet Régional de Santé
- Travaux d'investissements 2018 : Achat de Chaises et de Cuisinière à Gaz de la Salle des Fêtes et Achat de Grange
- Vote des taxes locales
- Vote du compte de gestion 2017
- Vote du compte administratif 2017
- Affectation des résultats / Budget 2018
- Questions diverses

### **AVIS SUR LE PROJET REGIONAL DE SANTE BOURGOGNE FRANCHE CONTE 2018-2022**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'avis sur le projet Régional de santé Bourgogne-Franche-Comté 2018-2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité : pour 7 voix :

- de rejeter le Projet Régional de Santé Bourgogne-Franche-Comté 2018-2022 aux motifs suscités.
- de demander conformément à la délibération du 27 février 2018, d'incorporer l'ensemble des propositions formalisées dans le document « Pour une Nièvre) en Bonne Santé » dans le PRS 2018-2022, remis à Mme le Ministre des Solidarités et de la Santé lors des Etats Généraux de la Santé qui se sont tenus le 1<sup>er</sup> mars 2018 à Nevers.
- d'exiger la mise en place sans délai d'un calendrier pour étudier et installer les propositions du Conseil Départemental.

### **Travaux d'Investissement 2018 :**

Après en avoir délibéré et étudié les différents devis proposés, le Conseil Municipal décide d'accepter les travaux d'investissements 2018 ci – dessous :

- Achat de Chaises pour la Salle des Fêtes d'Asnan pour un montant de 2280 € TTC SEMIO Equipement pour collectivités.

Le Comité des Fêtes s'engage à donner un don pour la commune de 1900 €.

- Achat d'une grange : il a été décidé de prévoir au budget une somme de 20 000 € pour l'éventuel achat d'une grange et suivant négociations pour stockage du matériel technique de la commune.

Pour : 7 voix

Contre : 0 voix

### **Vote des taxes locales**

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux de 2% cette année.

Produit fiscal attendu : 51 590

- Taxe d'habitation : 17.41% Produit : 38 685 €

- Taxe foncière bâti : 6.03 % Produit : 8 074 €

- Taxe foncière non bâti : 27.45 % Produit : 4 831€

La réponse après délibération est :

Pour : 7 voix

Contre : 0 voix

### **Vote du Compte Administratif 2017 et le Compte de Gestion**

Le Compte Administratif est présenté par ZANFONI Faustino ainsi que le compte de Gestion du Trésorier.

Mme Le Maire assiste à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine le Compte Administratif mais ne vote pas.

Les Résultats sont :

	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		32 632.41		34 631.97
Opérations de l'exercice	104 114.16	129 609.52	31 180.67	15 151.66
Totaux	104 114.16	162 241.93	31 180.67	49 783.63
Résultats de Clôture		58 127.77		18 602.96
Restes à Réaliser			1750	

Les documents budgétaires sont consultables en Mairie sur simple demande.

Le Compte Administratif est approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 6

### **Affectation des résultats Vote du Budget Primitif 2018**

Résultats annuelles 2017 : Investissement : - 16 029.01 €

Fonctionnement : 25 495.36 €

Résultat budget 2018 report 58 127.77 € à l'article 002 en Recette de Fonctionnement

Le budget primitif communal est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif de 2018 :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

### **Questions diverses**

Il a été décidé de faire une plaque funéraire pour Yves MIGNOT Conseiller municipal.

**La séance est levée à 20h15.**